



COMMUNIQUE DE PRESSE

Feu vert au parc éolien de « Sur Grati » !

Vallorbe, le 1^{er} novembre 2019. **Les autorités communales de Premier, de Vallorbe et de Vaulion ainsi que VO énergies saluent la décision de la Cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal cantonal vaudois de rejeter intégralement les recours formulés contre le parc éolien de « Sur Grati ». Par cet arrêt, la CDAP confirme le bien-fondé du projet, la conformité du dossier aux exigences légales ainsi que la pertinence des pesées d'intérêts qui ont été effectuées.**

Le Tribunal cantonal a rejeté sans réserve tous les recours déposés contre les décisions des autorités communales et cantonales relatives au plan partiel d'affectation du parc éolien de « Sur Grati ». Il confirme la conformité du dossier déposé en juin 2014, le respect des exigences légales ainsi que la pertinence des pesées d'intérêts effectuées par les autorités communales et cantonales. Les porteurs du projet, à savoir les communes de Premier, de Vallorbe et de Vaulion, en partenariat avec VO énergies, se réjouissent d'aller de l'avant. Les prochaines étapes seront l'obtention des permis de construire, la planification détaillée du projet et les appels d'offres.

Une réalisation dans le respect des citoyens et de l'environnement

Pour les partenaires du projet, il est primordial que la réalisation du parc éolien soit effectuée dans le plus grand respect de la population, de la nature et de l'environnement en général. Ainsi, ils ont réalisé des études sur l'ensemble des domaines de l'environnement, et en particulier sur ceux pertinents pour les éoliennes, soit le paysage, le bruit, les forêts, la végétation, la faune et l'avifaune (oiseaux et chauves-souris). Une attention particulière a été portée aux aspects de la santé. De nombreuses mesures de limitation des impacts sur l'environnement et de compensation sont intégrées au dossier.

Pour rappel, le projet de « Sur Grati » prévoit l'installation de six éoliennes qui produiront 49 millions de kilowattheures par année, soit l'équivalent de la consommation de 11'000 ménages. L'idée est née de la volonté des autorités des communes partenaires de s'engager en faveur de la production d'énergies renouvelables dans la région et pour la région. Ce parc est une contribution à la mise en œuvre de la stratégie énergétique 2050.

Un approvisionnement en énergie 100% renouvelable et local

VO énergies est en charge du pilotage technique du projet. La société d'énergie du Nord vaudois souhaite à terme assurer la totalité de sa distribution d'électricité avec de la production renouvelable locale. L'apport d'énergie éolienne couvrira 75% de la quantité requise. Les centrales hydroélectriques et solaires existantes représenteront les 25% restants. Ainsi, VO énergies sera un des premiers distributeurs d'électricité en Suisse à alimenter l'ensemble de sa clientèle en courant renouvelable produit dans la région.



Plus d'informations :

M. Etienne Candaux, Syndic de Premier, M. 079 254 38 86

M. Stéphane Costantini, Syndic de Vallorbe, M. 079 466 75 41

M. Claude Languetin, Syndic de Vaulion, M. 079 542 14 53

M. Christian Tinguely, Directeur général de VO énergies, M. 079 743 78 75

www.grati.ch

www.oui-grati.ch